

Décision

Générale

colonial

Décision n° 909 du 11 juillet 1952

n° 909

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

11 juillet 1952

Numéro JO

n° 10 du 01/08/1953

Date du numéro

1 août 1953

TEXTE INTÉGRAL

M. Abdoul Gafar Abdoul Aziz, comptable contractuel de retour de congé, est remis à la disposition du Chef du Service des Finances et de la Comptabilité, pour compter du 30 juin 1953, date de son retour à Djibouti.